Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260513-DCM_2026_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026 Délibération n° 2026-45

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **douze mai** à **vingt heures et une minute,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **quatre mai**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	20
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Carole ULVE ; Marie-Hélène JESTIN

Absents excusés : 3

Mélanie HERAUD, Patrick ROUDAUT et Fabienne LEPOITTEVIN donnent respectivement procuration à Gilles PICHARD, Jean-Noël LE MENN et Odette CASTEL.

Secrétaire de séance

Gérard MAREC

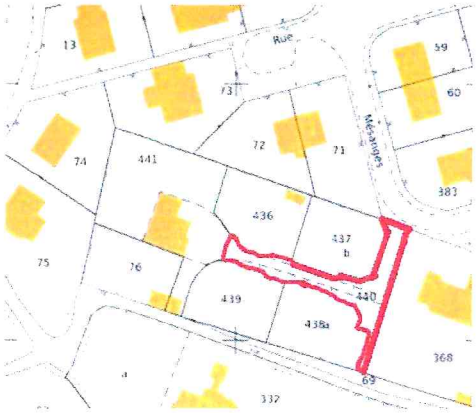
La dénomination de la rue du lotissement Derrien

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses du lotissement.

Madame DERRIEN a fait la demande le 1er avril 2026 à la commune de nommer, la nouvelle voie privée ouverte à la circulation du lotissement qu'elle aménage. L'accès à celui-ci se fera par la rue des Mésanges :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260513-DCM_2026_45-DE



Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- Rue De Bougainville ;

A la suite de l'avis du conseil municipal, il est décidé de rajouter « Comte » au nom de la rue proposé par Monsieur le Maire.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

VALIDER le nom de : « **Rue Comte De Bougainville** » attribué à la nouvelle voie privée ouverte à la circulation ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le FOLGOËT, le 13 mai 2026

Le secrétaire de séance, **Gérard MAREC**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.